



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 29/09/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D-2015/410

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Concession du parc de stationnement des grands hommes. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, le conseil municipal a délégué à la SNC Parking des Grands Hommes, une société de Vinci Park, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel remis à notre collectivité, par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux en sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par une personne assistée de 4 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de Secteur et du Directeur Régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux.

Les services fonctionnels du siège, basés à Nanterre, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire payante est en hausse de 5,1% par rapport à 2013 (272.471 visiteurs en 2014 contre 259.226 sur 2013). Parallèlement, le nombre de visiteurs ayant bénéficié d'une gratuité horaire a augmenté de 12,3% (51.098 visiteurs en 2014 contre 45.494 sur 2013).

Le ticket moyen horaire s'élève à 5,5 euros TTC en 2014, soit une légère baisse de 1,2% par rapport à 2013.

Sur la même période, le nombre d'abonnements facturés augmente de 2,6% et fait apparaître une moyenne de 238 abonnés en 2014 contre 232 en 2013.

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant l'accueil des clients.

Le parking des Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable :

- La plate-forme des services Vinci Park (prêt de parapluie, service accompagnement, kiosque de presse, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage...);
- L'accueil des personnes à mobilité réduite (10 places réservées);
- Le parking est relié au Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) de Vinci Park depuis le mois de décembre 2013. Ce centre peut reprendre momentanément la gestion à distance du parking et l'assistance des clients via le réseau d'interphonie;
- La diffusion de musique au travers de Radio VINCI Park – génération 2, de type web radio;
- Des moyens de paiement innovants (carte Total GR, Télépéage par badge Liber'T...);
- Un site internet et une application « My Vinci Park » sur Iphone et Androïd;
- Une station de lavage destinée aux usagers du parking.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- Réalisation d'une campagne commerciale de « Street-Marketing » proposant une offre promotionnelle (2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert);
- Partenariat avec les principaux hôtels de centre-ville depuis août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon leur durée de séjour. Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté un grand succès auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de leurs clients (8.146 clients en 2014 contre 6.431 en 2013);
- VINCI Park a participé au « Printemps des Poètes » autour du thème de l'enfance, du 8 au 23 mars 2014. Cette opération a consisté à habiller le parc de poésie.

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau -1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires ayant conservé sur eux leurs titres de stationnement.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO et des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats adaptés. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle. Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de Vinci Park.

5. Les principaux travaux réalisés en 2014

- Réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (redistribution des places de stationnement PMR à proximité des ascenseurs et réfection de la peinture) ;
- Réfection des peintures des locaux d'accueil, des garde-corps et des portes coupe-feu ;
- Remplacement de la signalétique verticale permettant de mieux se repérer dans le parking ;
- Installation d'une seconde antenne Liber'T ;
- Remplacement des luminaires et blocs de secours de la zone privative du parking.

6. Les travaux prévus en 2015

- Remise à neuf du groupe électrogène ;
- Suppression des locaux d'accueil ;
- Révision et remplacement des éléments d'usure des portes coupe-feu.

7. Les recettes collectées en 2014

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré une recette globale collectée de 2.037.898 euros TTC en 2014, en hausse de 8,4% par rapport à l'exercice 2013 (1.880.491 euros TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En euros TTC	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 494 593	1 440 638	3,7%
Chiffre d'affaires abonné	320 972	293 466	9,4%
Chiffre d'affaires divers	222 333	146 387	51,9%
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	2 037 898	1 880 491	8,4%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

La hausse de 8,4% de la recette globale collectée en 2014 résulte principalement de la combinaison des 3 effets suivants :

- Un chiffre d'affaires horaire en hausse de 3,7%, avec une hausse de 5,1% du nombre de sorties horaires payantes sur 2014, une absence de modification de la grille tarifaire du parking depuis le 01/03/2011 et une légère baisse du ticket moyen horaire (-1,2%) ;
- Un chiffre d'affaires abonnés en hausse de 9,4%, avec une augmentation de 2,6% du nombre d'abonnements facturés sur 2014 et la mise en place d'opérations de marketing proposant une offre découverte « 2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert » ;
- Un chiffre d'affaires « divers » en augmentation de 51,9%. Sont principalement enregistrés dans cette catégorie de recettes diverses :
 - Le tarif attractif « nuit », qui continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville ;
 - Des tarifs préférentiels, tels que ceux mis en œuvre dès août 2012 avec les principaux hôtels de centre-ville et ayant remporté un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients sur l'année 2014 ;
 - Le « paiement par carte à décompte rechargeable », mis en place pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles et leur permettant de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

On notera que ces recettes diverses sont majoritairement comptabilisées en « chiffre d'affaires horaire » dans le compte de résultat de la délégation de service public présenté ci-après, de sorte que le chiffre d'affaires horaire y apparaît en progression de 8,6% et le « chiffre d'affaires annexe » en baisse de 3,2%.

8. Les comptes de la délégation

En K euros HT	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 425	1 312	8,6%
Chiffre d'affaires abonné	265	245	8,2%
Chiffre d'affaires annexe	60	62	-3,2%
Total chiffre d'affaires	1 750	1 619	8,1%
Autres Produits	9	9	0,0%
Total produits d'exploitation	1 759	1 628	8,0%

Frais de personnel	-268	-272	-1,5%
Entretien - Maintenance	-36	-31	16,1%
Fluides	-38	-40	-5,0%
Frais de télécommunication	-4	-4	0,0%
Frais administratifs et commerciaux	-17	-18	-5,6%
Assurances	-9	-13	-30,8%
Charges de copropriété	-44	-42	4,8%
Impôts & taxes	-100	-99	1,0%
Charges courantes et de gros entretien	-1	-2	-50,0%
Frais généraux siège et région (9% du CA)	-157	-143	9,8%
Total charges d'exploitation	-674	-664	1,5%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	1 085	964	12,6%
Amortissements et provisions d'exploitation	-236	-224	5,4%
Résultat d'exploitation (EBIT)	849	740	14,7%
Frais financiers	-90	-86	4,7%
Résultat Net avant impôt du Parc des Grands Hommes	759	654	16,1%

Tab. 2 – Compte de résultat de la délégation de service public

Compte-tenu de la hausse de 8,1% du chiffre d'affaires HT et de la légère augmentation des charges d'exploitation (+ 1,5%), l'EBE progresse de 12,6% en 2014.

On notera qu'à l'instar de l'exercice 2013, l'affectation 2014 des frais de structure du groupe Vinci Park correspond à 9% du chiffre d'affaires.

On notera également que les frais financiers affectés au compte de résultat de la délégation de service public correspondent à l'application du coût des capitaux engagés par le Groupe Vinci Park (en fonds propres et en dettes) au montant de valeur nette comptable des immobilisations concédées : ainsi, pour le calcul des frais financiers de l'exercice 2014, il est appliqué un taux de 5,5% à la valeur nette comptable des immobilisations concédées au 31/12/2013 (1,6 millions d'euros).

Pour mémoire et conformément aux termes du traité de concession du 14 juin 1988, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville depuis 2005, mais continue de payer la redevance annuelle pour occupation du domaine public (152 euros HT) durant toute la durée de la concession (33 ans).

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse le compte-rendu d'activité 2014 du délégataire. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX Cedex

La Défense, le 23 juin 2015

Lettre recommandée avec AR

Lignes directes ☎ 01 49 03 13 41
E-mail marc.wencel@vincipark.com
N/réf. MW/BD/2015-194

**Objet : Parc de stationnement Place des Grands Hommes
Compte rendu d'activité annuel 2014**

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le compte rendu d'activité du parc de stationnement Place des Grands Hommes, au titre de l'exercice 2014.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop and a horizontal line extending to the right.

Marc WENCEL
Directeur régional

SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES

Place des Grands Hommes

F-33000 Bordeaux

www.vincipark.com

Société en Nom Collectif au capital de 7 625 Euros

347 894 248 RCS Bordeaux - SIRET 347 894 248 00033

APE 5221 z - TVA FR 04 347 894 248



VILLE DE BORDEAUX

Délégation de service public
du parc de stationnement Place des Grands Hommes

1

Présentation générale

Le parc de stationnement **Grands Hommes** à BORDEAUX est exploité par la société **SNC Parking des Grands hommes**, une société de VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 14 juin 1988.

La capacité totale de l'ouvrage est de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la SNC Parking des Grands Hommes, par la société VINCI Park Services, société spécialisée « Exploitation Stationnement » du groupe VINCI Park.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Cyrille RICHARD assisté de 4 agents d'exploitation, sous la supervision du Responsable de District, Jean Christophe DUCHANGE, du Directeur de Secteur, Eric GRAND et de Marc WENCEL, Directeur Régional.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux pour assurer la gestion des 2 parcs de stationnement dont le groupe est concessionnaire.

Cette équipe, assistée des services fonctionnels du siège de VINCI Park basé à NANTERRE, assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Les recettes 2014 (données statistiques) **se sont établies à 2 037 898€ TTC, en hausse de 8,4 %** par rapport à l'exercice précédent (1 880 491€ TTC).

La fréquentation horaire est en hausse de 5,1 % par rapport à 2013, et le nombre d'abonnés augmente de + 2,6 % sur la même période.

2 Comptes de la délégation

2.1. Tarification

La tarification en vigueur au 31/12/2014 s'établit comme suit :

BORDEAUX - Parc de stationnement Grands Hommes

	<i>Tarifs au 31/12/2014</i>
Tarif horaire (de 8h00 à 19h00)	
30 minutes	gratuit
1 heure	1,70 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,30 €
4 heures	8,00 €
5 heures	9,70 €
6 heures	11,40 €
7 heures	13,10 €
8 heures	14,80 €
9 heures	16,50 €
10 heures	18,20 €
24 heures	19,00 €
Tarif nuit (de 19h00 à 8h00)	2,70 €
Abonnements permanents	
Trimestre	368,00 €
Abonnements nuit	
Trimestre	53,00 €

A noter que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis le 01/03/2011.

2.2. Etat récapitulatif des recettes TTC et analyse de l'activité

L'état récapitulatif des recettes TTC (documents statistiques) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

Au global, le chiffre d'affaires du parc des Grands Hommes s'établit en hausse de 8,4 % à 2 037 898 € TTC.

La fréquentation horaire payante représente 272 471 visiteurs en 2014, contre 259 226 en 2013 soit une hausse de 5,1 %.

En 2014, 51 098 visiteurs ont bénéficié de la gratuité soit 12,3% de plus qu'en 2013.

Le ticket moyen est de à 5,5 € TTC en légère baisse (-1,2%) par rapport à l'exercice précédent.

Le tarif attractif « Nuit » continue à séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville.

Un partenariat a été conclu avec les principaux hôtels de centre-ville au mois d'août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon la durée de leurs séjours.

Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté sur l'année 2014, un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients.

Enfin, pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles, le paiement par carte à décompte rechargeable a été mis en place. Cette carte rechargeable permet à nos clients de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

Ces produits « divers » ont généré une recette de 215 833 € TTC en 2014 contre 140 387 € TTC en 2013.

Pour inciter les clients locaux à fréquenter le parc de stationnement des Grands Hommes, des campagnes de « Street Marketing » ont été lancées à Bordeaux depuis septembre 2009. Ces opérations se sont poursuivies en 2014 avec la distribution de flyers proposant une offre découverte « 2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert ». Même si aucun engagement n'est requis à l'issue de l'offre promotionnelle, nous avons pu constater que de nombreux clients, après avoir goûté aux avantages du parking, étaient désireux de maintenir leur abonnement.

Les opérations de marketing avec l'offre découverte « 2 mois de stationnement acheté = 1 mois offert » nous ont permis d'accroître notre fréquentation abonnés de + 2,6 % et la recette correspondante de 9,4 %, soit 320 972 € en 2014 contre 293 466 € en 2013.

2.3. Compte-rendu financier

Le compte de résultat de la délégation, pour l'année 2014, est joint en annexe 2.

Le résultat s'entend avant rémunération des capitaux propres engagés et impôts sur les sociétés.

3

Analyse de la qualité du service

3.1. Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Grands Hommes nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil et le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et les salissures sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients.
- Informer les usagers sur les moyens de règlements mis à leur disposition et leurs modalités d'utilisation (Carte Total GR, Caisses automatiques, Badge Liber' T)
- Assurer la meilleure accessibilité possible des usagers et garantir une rotation optimale des places de stationnement
- Ecouter et apporter des renseignements clairs et précis en face à face ou par voie d'interphone aux clients.
- Faire preuve de compréhension et de sens commercial dans les situations les plus complexes
- Surveiller l'espace de stationnement par le biais de rondes régulières
- Faire respecter le règlement intérieur du Parc

VINCI Park, le stationnement service compris

Chez VINCI Park, les parkings sont considérés comme un espace de transition entre 2 modes de déplacement : la voiture et la marche à pied. C'est pourquoi VINCI Park a développé une plate-forme de services gratuits de nature à faciliter la vie du piéton et rendre plus agréable la perception du parking.



Plus que des places de parking, VINCI Park, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, VINCI Park propose dans le parc sa plate-forme des services gratuits.

Horaires d'ouverture

Le parc de stationnement Grands Hommes est ouvert 24/24 7/7 afin de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. S'il est fermé la nuit, l'accès piéton reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Le prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare peut demander à l'espace accueil de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.



Le stationnement offert le jour de l'anniversaire

Afin de créer un lien de sympathie personnalisé avec ses clients VINCI Park a conçu pour eux une offre au fort contenu affectif : le jour de leur anniversaire, les clients du parc se voient offrir leur stationnement, dans la limite de 24 heures.

Le service accompagnement

Certains clients ont besoin d'être aidés ou rassurés. Ce service est mis en place selon deux modes :

Permanent lorsqu'il s'agit de porter assistance à notre clientèle : femme enceinte, personne à mobilité réduite, poussette,... mais aussi à tout client qui le demande.

Ponctuel au moment des fêtes, des soldes ou des événements locaux exceptionnels.



Le prêt de cabas

De façon identique au service parapluie, les clients du parc peuvent emprunter gratuitement un panier ou un caddie® le temps de leur stationnement. Utile pour faire les courses en centre-ville.



Le kit de dépannage

En cas de panne de son véhicule (batterie à plat, pneu crevé ...), tout client peut bénéficier de l'assistance du personnel d'exploitation du parking (prêt de booster de démarrage, de bombe anti-crevaison, appel d'un dépanneur ...).



Radio VINCI Park – Génération 2

La seconde génération est basée sur une technologie de web radio. Autrement dit elle sera disponible à la fois dans les parkings en ouvrage mais aussi à partir de son Smartphone ou du site internet.

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle vous permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements - sportifs ou culturels - qui font l'actualité du quartier des Grands Hommes, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire.

Vos messages peuvent être diffusés selon des stratégies "mono-parking" ou plus globale. Au-delà de la playlist du programme en haute qualité, cette nouvelle plate-forme propose également des points réguliers sur l'actualité de la musique classique et sur vos événements. Tous les messages diffusés dans vos parkings seront ainsi directement intégrés dans l'ensemble de ces outils.

Il vous sera également possible d'utiliser Radio VINCI Park Génération 2 comme outil de promotion de vos événements culturels, de votre politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères de votre choix et dans lesquelles VINCI Park est présent.



Le kiosque de presse gratuite :

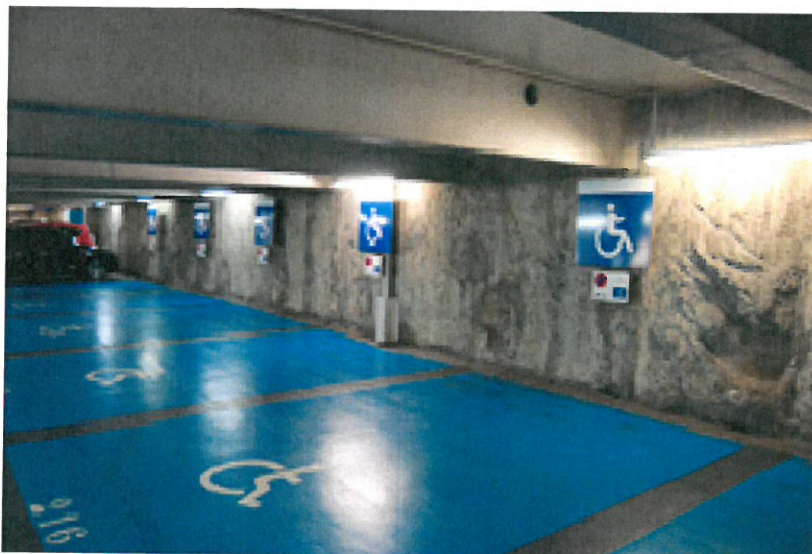
Un présentoir de presse aux couleurs de VINCI Park est mis à disposition des clients des parkings, lesquels pourront bénéficier gratuitement, grâce à différents partenariats mis en place par notre société, de plusieurs titres de presse gratuits et/ou payants (presse généraliste, économique, sportive, loisirs ...)



Accueil des personnes à mobilité réduite

VINCI Park attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.



Station de lavage

A compter du 1^{er} janvier 2014, la société ONEO a souhaité poursuivre son activité au sein même du parking afin d'offrir aux clients du parking le lavage intérieur et extérieur de leur véhicule.



Le Centre National de Télé-Opération (C.N.T.O)

En dehors des heures de présence du personnel sur site ou en cas d'indisponibilité du personnel (maintenance, accueil d'un usager,...) les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et de vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de nos parcs sont directement reliés au Centre National de Télé-Opération (CNTO) de VINCI Park.

Cette centralisation sur la GTC permet également d'assurer la surveillance et la supervision des parcs de stationnement à toute heure et à tout moment, activités que VINCI Park regroupe sous le terme de Télé-opération.

En effet, pour améliorer la gestion des alarmes et l'information de la Clientèle, VINCI Park a développé un Système d'Aide à l'Exploitation (S.A.E). Nos parcs de stationnement sont donc équipés d'une box informatique sur laquelle sont reprises :

- les alarmes technique (alimentation électrique, pompes de relevage, intrusion, effraction caisse automatique ...)
- la vidéosurveillance ;
- les commandes principales des équipements de péage et contrôle d'accès ;
- l'interphonie (points de phonie situés sur les bornes d'entrée / sortie et sur les caisses automatiques, accès piétons).

Lorsque le personnel d'exploitation n'est pas présent sur le site 24h/24, toutes les alarmes techniques ou informations relatives à la sécurité sont reprises :

- défaut d'alimentation électrique ;
- défaut des pompes de relevage ou dépassement de niveau d'eau maxi dans la fosse de relevage ;
- défaut des ascenseurs ;
- défaut de ventilation ;
- défaut du contrôle d'accès ;
- détection incendie ;

L'ensemble des évènements (alarme, appel, intervention, panne, ...) est tracé et centralisé par le Système d'Aide aux Consignes (S.A.C.) :

- Chaque information reçue déclenche une fiche de consigne spécifique permettant à l'opérateur de la traiter immédiatement et efficacement.
- Chaque évènement est tracé par nature, horaire, durée, délai d'intervention, délai de résolution,
- Ces informations sont accessibles en temps réel aux équipes d'exploitations locales ainsi qu'aux équipes du siège.

L'Opérateur du CNTO peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- localiser ce client, puisqu'il dispose, sur son écran, des plans du parc (plans en 3D et en couleurs, dont l'ergonomie et la lisibilité ont été particulièrement soignées, avec localisation de tous les points de passage et équipements importants du parc et identification visuelle du point de phonie depuis lequel l'appel est effectué),
- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),

- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule...),
- faire intervenir l'astreinte ou l'équipe technique en cas de problème ou de dysfonctionnement.



Moyens de paiement

CARTE TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, VINCI Park propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez VINCI Park est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



CARTES BANCAIRES

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.



BADGE LIBER'T

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, le parc du CHU Pellegrin a adopté le Télépéage par badge Liber't. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leur temps de stationnement consommé dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.



Communications Externes

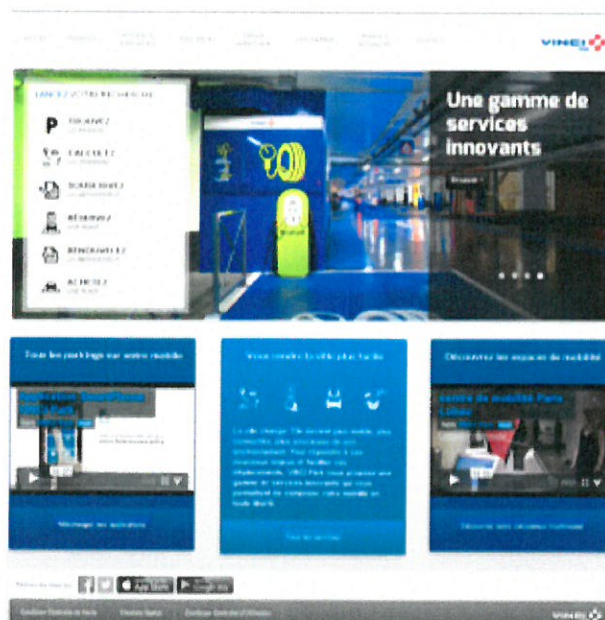
Site Internet

La clientèle doit pouvoir s'informer facilement sur les parcs de stationnement, VINCI Park propose donc de nombreux outils de communication :

- un site internet permettant de repérer les parkings, de connaître les services et de s'abonner rapidement et facilement.

Focus sur le site internet :

Tout ce que vous voulez savoir sur VINCI Park se trouve sur www.vincipark.com



Les internautes peuvent apprécier des chapitres étayés, réorganisés sur : l'entreprise, ses métiers, ses implantations, son actualité...

Un chapitre est notamment dédié aux services avec le détail de l'offre VINCI Park.

Le site lui-même devient un espace de service puisqu'il comporte un volet interactif conçu à l'attention des clients : il permet en effet aux automobilistes de se renseigner sur le prêt de vélo d'une part, sur les possibilités de stationnement par ville d'autre part.

Sans même se rendre sur place, le client peut planifier et organiser son déplacement dans une ville inconnue. En cela, le site apparaît non plus seulement comme une vitrine de l'entreprise mais bien comme un outil au service de l'internaute.

Le site Internet a pour vocation de générer du trafic dans nos parkings.

Il est voulu pour être un levier afin d'attirer des clients au niveau du centre-ville (Bons Plans, informations,...).

VINCI Park se positionne alors comme un partenaire de la ville et de sa politique culturelle.

Application My Vinci Park

Depuis le 24 juin 2013, Vinci Park a lancé officiellement son application sur iPhone et Android lors du salon Parkopolis :

Une application SMARTPHONE pour trouver le parc le plus proche de sa destination, connaître la disponibilité des parkings et de la voirie, payer son stationnement, gérer son abonnement, et accéder à d'autres services associés.



Le service « Relations Clients »



Un service de qualité 24h/24

Les clients ont aujourd'hui un besoin légitime de s'exprimer pour faire notamment part de leurs suggestions, remarques, réclamations ou encore demander des renseignements. VINCI Park a créé, il y a 10 ans, un service relations clients. Nos clients peuvent nous contacter par :

Courrier : VINCI Park – 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE
 internet : clients@vincipark.com
 téléphone : n° AZUR 810 26 3000 – 24h/24 – 7j/7
 Application Smartphone

Les appels du numéro Azur sont analysés, une réponse est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service.



Sur les 12 derniers mois, le n°AZUR 810 26 3000 a traité 74 appels correspondants au parc Grands Hommes à Bordeaux.

L'analyse synthétique des appels reçus au service « Relation Clients » pour ce parc est jointe en annexe 6.



Plan de formation

La formation est tout particulièrement orientée sur l'accueil et la relation commerciale pour que les équipes VINCI Park adoptent un fonctionnement, une organisation et une attitude en droite ligne avec la stratégie commerciale et marketing de l'entreprise.

Chaque employé VINCI Park, quel que soit son niveau hiérarchique, reçoit, a minima, une formation sur ce thème au sein de l'Ecole VINCI Park.

Ces formations sont dispensées au sein de l'Ecole VINCI Park , soit au siège à Nanterre, soit au sein d'un des 5 parkings Ecole de VINCI Park en France.

L'encadrement (directeurs régionaux, directeur de secteur, responsables de district) suit un cycle de formation axé sur le management des équipes, le dynamisme commercial et la gestion de la relation client.

Cette école joue également un rôle d'ascenseur social en détectant les employés à fort potentiel. Ceux-ci suivent alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'une durée de neuf mois (commercial, management, droit social, assurances, gestion commerciale). Au terme de la formation, un diplôme de manager d'exploitation leur est remis. Ils font l'objet d'un suivi particulier de la part du service RH, afin de leur permettre d'évoluer vers un poste correspondant aux connaissances et compétences acquises et ceci au cours de l'année suivant l'obtention du CQP.

L'Ecole VINCI Park dispense également des formations techniques et réglementaires (entretien des équipements, matériels de péage et de contrôle d'accès, sécurité et protection incendie, gestion commerciale,...).

En 2014, les collaborateurs du parking des Grands Hommes ont suivi les formations suivantes :

Collaborateur	Fonction	Formation
DUCHANGE Jean-Christophe	Responsable de District	« Habilitation électrique – Recyclage »
DUCHANGE Jean-Christophe	Responsable de District	SIGC
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	«Règlementation et Administration du travail »
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	« Organiser son travail et celui de l'équipe»
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	SIGC
ROY Ludovic	Agent d'exploitation	« Habilitation électrique – Recyclage »
BOUZIDI Néji	Technicien d'exploitation	« Gérer les situations de conflit, d'agressivité ou de violence»

Quart d'heure Sécurité

Pour ancrer l'attitude prévention santé sécurité VINCI Park met en place les « ¼ heure sécurité » ce moyen de communication efficace permet la transmission des informations, la gestion des retours et le traitement des problèmes santé sécurité identifiés.

Le fait de réunir dans un temps très court notre personnel permet de s'assurer de la compréhension des messages transmis et d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges : c'est l'objet du quart d'heure santé sécurité sur le terrain.



3.2. Actions et animations commerciales

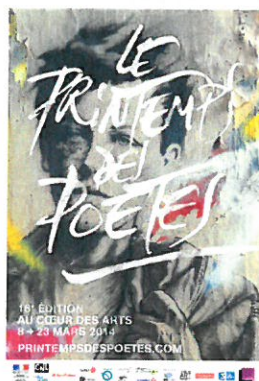
Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser les parcs et de développer l'activité :

Street marketing

Pour inciter les clients locaux à fréquenter le parc de stationnement, des campagnes de « Street Marketing » ont été lancées à Bordeaux depuis septembre 2009 ces opérations ont continué en 2014 avec la distribution de flyers proposant une offre découverte «2=3 » soit 1 mois offert pour 2 mois achetés. Même si aucun engagement n'est requis à l'issue de l'offre promotionnelle, on a pu constater que de nombreux clients, après avoir goûté aux avantages du parking, étaient désireux de maintenir leur abonnement.

15ème Printemps des poètes

Du 8 au 23 mars 2014, le parc participait au Printemps des poètes autour du thème de l'enfance. Partenaire du Printemps des Poètes depuis 2007, VINCI Park a ainsi habillé de poésie le parc. Les aphorismes poétiques qui décoraient pendant un mois les espaces publics du parc offraient aux passants qui le souhaitaient la chance de rencontrer dans leur journée un instant de rêve au goût d'éternité. La sélection poétique de VINCI Park était disponible aussi sous forme d'un recueil gracieusement offert aux personnes qui en faisaient la demande, à l'accueil du parc. Pour accompagner ce déploiement poétique, des chants d'oiseaux animaient le parking tout au long du Printemps des Poètes.



« Un Parking pour votre Hôtel »

Les clients des hôtels situés à proximité du Parking Grands Hommes bénéficient de tarifs préférentiels en fonction de la durée de leur séjour.

Cette action commerciale s'inscrit dans une démarche plus globale relative à la promotion et au développement des activités d'affaire et de tourisme dans l'hyper centre de la ville.

En 2014, 8146 clients ont bénéficié de cette offre contre 6431 en 2013



3.3. La mesure de la qualité

Baromètre téléphonique

Un « Baromètre d'accueil téléphonique » a été réalisé cours de l'année 2014 afin d'évaluer la qualité de l'accueil téléphonique dans les parcs VINCI Park (2 appels par campagne).

Cette étude permet de mesurer la prise en charge téléphonique du client, la qualité de l'écoute et de l'information délivrée par téléphone ainsi que la capacité des équipes à vendre l'offre commerciale du parking.

Un enquêteur se fait passer pour un client potentiel et note sur une grille mise en place avec la Direction Commerciale et Marketing, différents points précités.

Le parking des Grands Hommes a obtenu une moyenne de 14,1/20.

4

Annexes aux conditions d'exécution du service public

4.1. Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement des Grands Hommes offre une capacité de **454 emplacements**, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées (séparées de la partie publique par une grille d'entrée et une autre de sortie).

Accès et sorties :

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place des Grands Hommes ;
- 1 sortie véhicules équipée de 2 chenaux Rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 2 accès piétons desservant :
 - Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon (escalier + ascenseur niveau -7 → 0),
 - Place des Grands Hommes, face rue Voltaire (escalier + ascenseur niveau -6 → 0).

Les clients ont aussi la possibilité, via les escaliers, d'accéder directement au marché municipal, au niveau -1.

Horaires d'ouverture :

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possible pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.

Principaux équipements :

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque DESIGNA comprenant :
 - 2 chenaux d'entrée,
 - 2 chenaux de sortie,
 - 3 caisses automatiques dont une accessible aux personnes handicapées (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR et carte Amex),
 - 1 centrale de gestion,
 - 3 équipements d'interphonie,
- 1 détection incendie de marque DEF ;
- 1 détection CO de marque DRAEGER ;
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur ;
- 1 groupe électrogène de marque CUMINS ;
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 28 caméras, 2 écrans, 1 stockeur numérique,
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER.

- 1 baie comprenant les équipements nécessaire au contrôle à distance du parc :
 - 1 boîtier AXISAT
 - 1 écran de contrôle 19 pouces de marque NEC
 - 1 PC gestion de marque DEXIAN et son logiciel AXIOME
 - 1 Onduleur SPX 2200 de marque EATON

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de VINCI Park.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

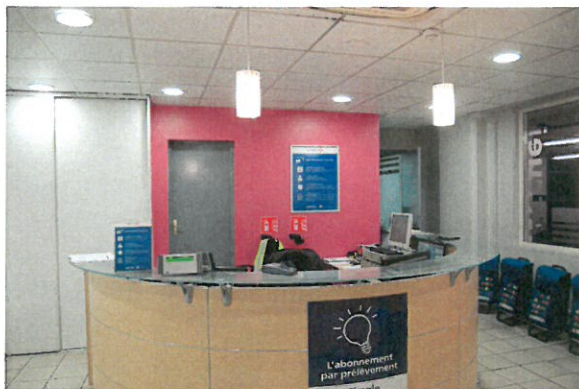
4.2. Principaux travaux réalisés en 2014

Afin de parfaire à la rénovation générale du parking entamée en 2013 et offrir aux clients du parc les meilleures conditions d'accueil et de sécurité, les travaux suivants ont été réalisés :

- Confort de la clientèle :

- Espace accueil

Il a été entièrement repeint avec des couleurs gaies, le plafond refait à neuf intègre désormais un éclairage performant qui diffuse une lumière homogène et agréable renforçant le sentiment de bien-être de nos visiteurs. Enfin, les vitres qui encadrent l'espace accueil, ont fait l'objet d'une vitrophanie conforme à la charte Vinci Park et permet à nos locaux de revêtir un caractère moderne.



- Zones de stationnement P.M.R

Les places de stationnement à destination des personnes handicapées ont été repeintes et judicieusement réparties à l'intérieur du parking afin de permettre aux utilisateurs de se situer à proximité des ascenseurs qui desservent les niveaux.



- Cheminement piétons.

Dans le cadre du réaménagement des abords de l'espace accueil, l'éclairage du passage piéton conduisant de la caisse automatique vers nos locaux a été intégralement remplacé offrant une luminosité de 20 lux en tout point du cheminement en adéquation avec la norme.



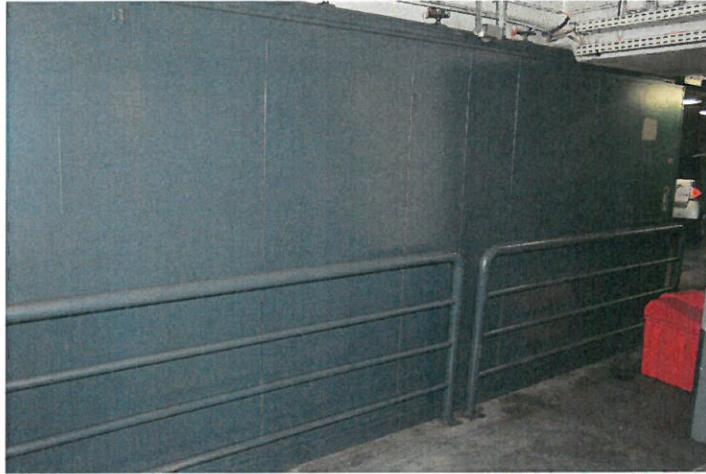
- Signalétique

Les panneaux indiquant les sorties piétonnes de chacun des niveaux ont été entièrement repensés et font l'objet aujourd'hui d'un code couleur permettant de mieux se repérer dans le parking.



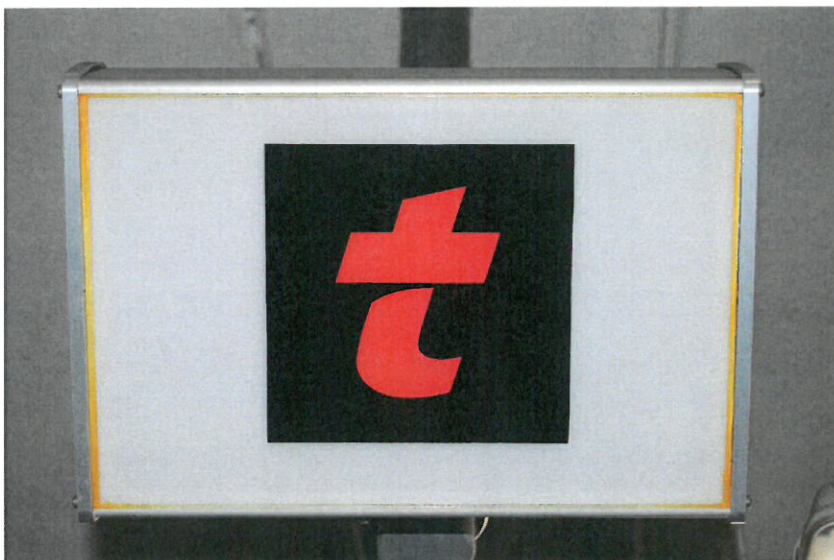
- Garde-corps et Portes coupe-feu :

Ces éléments ont été intégralement repeints



- Moyen de paiement

Une balise LIBER't de type autoroutière équipe désormais le second chenal de sortie du parking, afin de favoriser la fluidité du trafic aux heures d'affluences.



- Sécurité de la clientèle:

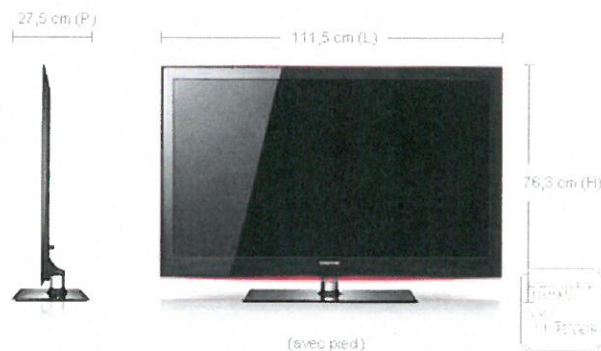
- Zone privative CRCA

L'intégralité de l'éclairage et des blocs de secours ont été remplacés



- Vidéo-Surveillance

Le parc a été doté d'un grand écran « 46" Full Led » de marque Samsung qui permet d'avoir des images plus grandes et d'une qualité optimum.



4.3. Travaux prévus en 2015

- Remise à neuf du groupe Electrogène (Vase d'expansion, automate de gestion et batterie)
- Suppression des locaux d'Accueil
- Révision et remplacement des éléments d'usures des portes coupe-feu afin d'en garantir le parfait fonctionnement.

Annexes

Annexe 1	Etat récapitulatif des recettes TTC
Annexe 2	Compte de la délégation
Annexe 3	Notes financières
Annexe 4	Données patrimoniales au 31/12/2014
Annexe 5	Liasse fiscale
Annexe 6	Analyse des appels service « Relations clients »

Annexe 1

Parc	330004 - Des Grands Hommes, Bordeaux		
Période de référence	Décembre 2014 sur 36 Mois		
Montants	TTC		
Recettes	lissées		
Type de contrat	Concession		

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	13/06/2021

Nb places publiques	422
Nb pl. amodiées ou vendues	37
Nb pl. amodiabiles	13
Nb total places	459

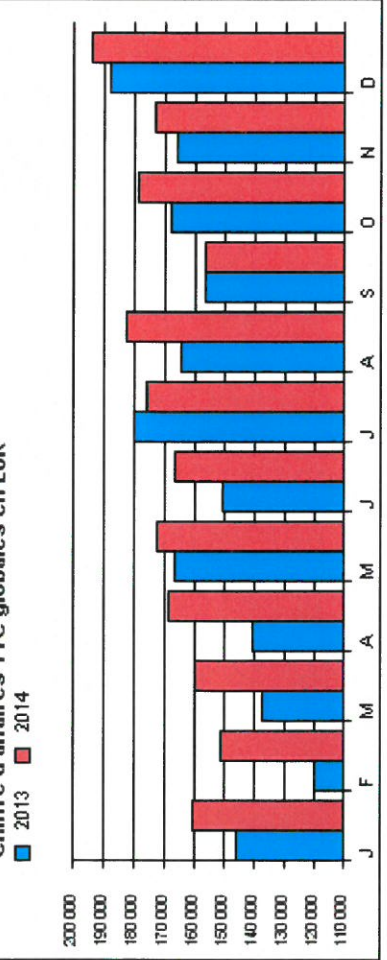
Tarif 1 ^{er} heure (EUR)	1,7
Tarif abo. annuel (EUR)	1472

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC				Statistiques		
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire 1	Abonnements 2	locations 3	Divers 4	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2013/D 2014
	payantes	Gratuites										
Janvier	22 865	3 070	250	0	38	124 771	25 086	500	10 071	160 428	5,5	-0,4 %
Février	19 981	3 488	251	0	38	114 652	26 485	500	9 415	151 052	5,7	+3,2 %
Mars	21 547	3 961	245	0	38	118 028	26 479	500	14 667	159 674	5,5	+0,2 %
Avril	22 054	4 379	241	0	38	121 641	26 477	1 000	19 467	168 585	5,5	-5,5 %
Mai	23 559	4 755	239	0	38	125 387	26 823	500	19 709	172 419	5,3	-5,0 %
Juin	22 461	3 901	226	1	38	121 537	27 634	500	16 870	166 541	5,4	-0,4 %
Juillet	22 520	4 477	234	0	38	126 838	26 852	500	21 307	175 497	5,6	-3,4 %
Août	20 338	4 606	229	0	38	121 855	26 739	500	32 924	182 018	6,0	-0,4 %
Septembre	20 274	4 142	233	0	38	109 987	26 800	500	19 136	156 423	5,4	+2,3 %
Octobre	24 810	4 473	236	0	38	131 175	27 022	500	19 681	178 378	5,3	-0,3 %
Novembre	23 809	4 397	232	0	38	130 095	26 949	500	15 629	173 173	5,5	-1,0 %
Décembre	28 253	5 449	235	0	38	148 626	27 626	500	16 958	193 710	5,3	-3,7 %
TOTAL	272 471	51 098	2 851	1	456	1 494 593	320 972	6 500	215 833	2 037 898	5,5	-1,2 %

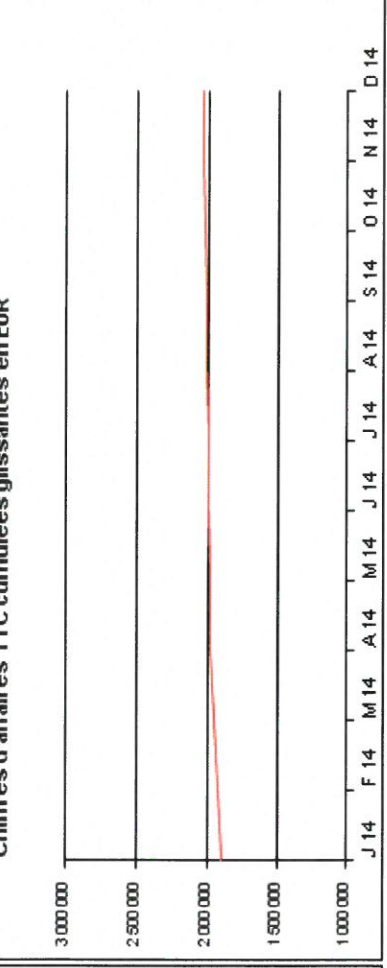
Rappel année 2013

D 2013	27 433	4 968	250	0	38	149 844	25 595	500	11 912	187 850		
cumul à D 2013	259 226	45 494	2 780	0	438	1 440 628	293 466	6 000	140 387	1 880 491		
var 2013/2014	+5,1 %	+12,3 %	+2,6 %	+100 %	+4,1 %	+3,7 %	+9,4 %	+8,3 %	+53,7 %	+8,4 %		

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR



Chiffres d'affaires TTC cumulés glissants en EUR



Annexe 2

COMPTES DU DELEGATAIRE

PARC DE STATIONNEMENT	Les Grands Hommes
DELEGANT	VILLE DE BORDEAUX
DELEGATAIRE	STE_0891 - SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES
ANNEE	2014

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2014

	2013	2014
Horaires parcs	1 312 295	1 425 051
Abonnés parcs	244 969	264 860
Voirie		
Garantie de recettes villes		
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires	9 558	9 657
Activités annexes	51 581	50 042
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 618 404	1 749 610
Subventions d'exploitation		
Autres Produits	9 348	9 262
Sous Total Autres Produits	9 348	9 262
Total Produits d'Exploitation	1 627 752	1 758 873
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-257 888	-246 142
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 263	-2 857
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-12 065	-17 789
Prestations de Nettoyage	126	-850
Prestations de Gardiennage		
Sous Total Frais de Personnel	-272 090	-267 638
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-21 396	-20 259
Entretien : Contrats	-10 010	-16 104
Electricité, Fluides	-40 031	-38 228
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication	-4 139	-4 014
Location Matériel d'Exploitation	-49	-192
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-75 625	-78 798
Actions Commerciales	-1 720	-2 639
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-14 958	-13 126
Frais Administratifs et Divers	-1 102	-1 097
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-17 780	-16 862
Total Charges Directes d'Exploitation	-365 495	-363 298
Police d'Assurances	-11 304	-11 184
Sinistres	-2 126	2 015
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-41 490	-44 295
Redevances Aux Concédants	-152	-228
Taxes et Versements Assimilés	-98 591	-99 995
Autres Charges et Provisions Courantes	-481	-448
Charges de Gros Entretien	-1 042	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-41 987	-44 743
Frais Généraux Siège	-101 408	-111 553
Total Autres Charges d'Exploitation	-298 581	-310 432
Total Autres Charges d'Exploitation	-298 581	-310 432
Total Charges d'Exploitation	-664 076	-673 730
Autres Charges Non Courantes		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-1 412	-1 259
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-222 453	-235 205
Autres Provisions Non Courantes		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-223 865	-236 463
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-223 865	-236 463
EBIT	739 811	848 679
Frais Financiers	-86 154	-89 650
Total Frais Financiers	-86 154	-89 650
Total Frais Financiers	-86 154	-89 650
Resultat Net avant Impot Parc	653 657	759 030

Annexe 3

**Etablissement des Comptes retraçant
la totalité des opérations afférentes à
l'exécution de la Délégation de Service Public
(I-données comptables – exercice 2014)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I - a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I - a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2014.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2013 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 24 avril 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. *Les frais de structures*

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2014 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2014, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la VNC¹ (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2013. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

* *
*

¹ Hors impairment tests

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE

Exercice 2014

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2013, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2014, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobiway, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- Existence d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

Annexe 4

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2014

Bordeaux Des Grands Hommes

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLES	2 439 184,28	147 838,96	1 483 236,46	955 947,82
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	198 802,41	17 733,30	89 579,21	109 223,20
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	696 303,33	65 057,76	319 746,06	376 557,27
BIENS DE RETOUR	3 334 290,02	230 630,02	1 892 561,73	1 441 728,29
MATERIEL ENGS ET GROS OUTILLAGE	51 368,69	4 155,90	24 791,94	26 576,75
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	4 190,00	419,00	3 050,09	1 139,91
MATERIEL AUTOMOBILE	1 571,07	0,00	1 571,07	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 298,63	34,44	4 298,65	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	11 017,23	1 224,12	8 925,33	2 091,90
BIENS DE REPRISE*	72 445,62	5 833,46	42 637,08	29 808,56
TOTAL Bordeaux Des Grands Hommes	3 406 735,64	236 463,48	1 935 198,81	1 471 536,85

*quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

Parc de stationnement Bordeaux Des Grands Hommes

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 406 736
Immobilisations valeur comptable nette	1 471 537
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	-29 298

Annexe 5

zero emetteur 214 copie conforme



N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **0 | 6 |**
 Adresse de l'entreprise **0000 PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 BORDEAUX** Durée de l'exercice précédent * **0 | 6 |**

Numéro SIRET * **3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3**

Néant *

Exercice N clos le : **31/12/2014**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 334 290	AG	1 892 562		1 441 728
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	3 334 290	BK	1 892 562		1 441 728
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 869	BY			48 869
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	39 891	CA			39 891
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	0	CC			0
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	61 158	CG			61 158
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	149 919	CK			149 919
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 484 209	1A	1 892 562		1 591 647
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)			DA	7 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ)	DG	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	456 158	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	463 783	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	78 743	
	Dettes fiscales et sociales			DY	29 916	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	994 248	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	23 958	
TOTAL (IV)			EC	1 127 864		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 591 647		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	1 117 430		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB	FC	0	
	Production vendue } biens *	FD		FE	FF		
		FG	918 496	FH	FI	918 496	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	918 496	FK	FL	918 496	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 609	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 603	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*				FW	307 646	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	40 556	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *				GA	117 528
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	152	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	465 883
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	459 824
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	27	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	27
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 694	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 694
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 666
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	456 158

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	925 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	469 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	456 158
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	27
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3 694
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)			HX	
(9)	Dont transferts de charges			A1	4 609
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				0	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	3 334 290	KE	36 522	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles			KV		KW	KX	
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN		LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U		8V	8W
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 334 290	ØH	ØJ	36 522	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	36 522	LV		LW	3 334 290	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MJ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations			1Ø		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			11		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	2G		
TOTAL IV			13		NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	36 522	ØK		ØL	3 334 290	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	1 892 562	
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT		
TOTAL III				QU	QV	QW	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	ØP	ØQ	ØR	1 892 562	
		1 775 033		117 528					

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES** Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	48 869		48 869						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 815		13 815					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	0		0						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	26 076		26 076						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	88 760	VU	88 760	VV				
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 743		79 743						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 845		27 845						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 071		2 071						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
Groupe et associés (2)		VI	986 272		986 272						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 976		7 976						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	23 958		13 524		7 651			2 783	
TOTAUX		VY	1 127 864	VZ	1 117 430		7 651			2 783	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Re Semestre 2014 copie conforme

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0600 PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le,	N-1	
				<u>30062014</u>	<u>31122013</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 775 033	1 614 343
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	36 521	16 896
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 559 256	1 631 239	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	38 915	54 713
		Autres créances (3)	BZ	CA	49 308	31 294
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	89 553	51 925	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	76		
	TOTAL (III)	CJ	CK	177 853	137 933	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 737 110	1 769 172	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625)	DA	7 625	7 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	394 755	732 465	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	402 380	740 090	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 125	59 125	
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 805	33 390	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	34 228	20 208	
Autres dettes	EA	1 182 486	889 006		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 080	27 351	
TOTAL (IV)	EC	1 334 729	1 029 081		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 737 110	1 769 172	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 323 339	1 029 081		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	845 485	FH	845 485	1 630 813
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	845 485	FK	845 485	1 630 813
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			PO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	600	2 274
	Autres produits (1) (11)			FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	846 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	286 750	581 531
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	47 248	88 789
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	113 101	218 177
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	524	3 141
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	447 624	891 639
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	398 461	741 450
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			CI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	133	247
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	133	247
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 839	9 232
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	3 839	9 232
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(3 705)	(8 984)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	394 755	732 465

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	846 219
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	451 464
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	394 755
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HF	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	133
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 839
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	600
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		
	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES**

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
		TOTAL I		3 293 171		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KB		KE	41 118
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	
			Dont Composants M3	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV		KW	
		Matériel de transport*		KY		KZ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III			LN		LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations			8U		8V		
Autres titres immobilisés			IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		
TOTAL IV			LQ		LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8G	3 293 171	8H	8J	41 118

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
		TOTAL I		TOTAL II		3 334 290		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C8		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS		MG		MH	
				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gals., agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		8U		M7	
Autres participations			88		8X		8Y		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
TOTAL IV			I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		8K		8L	3 334 290	8M

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES**Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 661 931	PF	113 101	PG		PH	1 775 033
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QF		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	1 661 931	ØP	113 101	ØQ		ØR	1 775 033	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NF+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMESNéant *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TF	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	38 915		38 915					
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 051		13 051				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	1 413		1 413				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 843		34 843					
	Charges constatées d'avance	VS	76		76					
	TOTAUX				VT	88 299	VU	88 299	VV	
	RENOIS	(1) Montant des	VD							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
								A plus de 5 ans		
								4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	47 125		47 125					
Personnel et comptes rattachés		8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 362		1 362					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 013		20 013					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 430		27 430					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	34 228		34 228					
Groupe et associés (2)		VI	1 177 581		1 177 581					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 907		4 907					
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L	22 080		10 690		7 651		3 739	
TOTAUX				VY	1 334 729	VZ	1 323 339	7 651	3 739	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe 6

Synthèse appels Numéro Azur 2014
BORDEAUX Place des Grands Hommes



Nombre total appels : 74

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Place des Grands Hommes	18	16	16	23	1	74

